



Annexe F
Gestion du cycle de vie
d'un certificat mPOS

SOMMAIRE

1. Objet	3
2. Cycle de vie d'un certificat	3
3. Statut de certificat pour une solution mPOS.....	4
4.1 Certificat valide	4
4.2 Certificat suspendu	4
4.3 Certificat révoqué	4
4.4 Certificat expiré	5
4. Autres considérations	5
5. Schéma et processus de validité du certificat	5

1. Objet

La présente annexe a pour objet de définir un mode de gestion de cycle de vie des certificats des solutions mPOS, délivrés par le GIE Monétique.

2. Cycle de vie d'un certificat

La gestion du cycle de vie d'un certificat mPOS consiste à déterminer :

- Le statut du certificat durant son cycle de vie ;
- Les conditions de commercialisation de solution mPOS correspondante ;
- Les conditions de déploiement de solution mPOS sur la place interbancaire ;
- Les causes et conséquences de suspension ou de révocation d'un certificat mPOS.

Le schéma suivant illustre le cycle de vie d'un certificat et les différents statuts qu'il peut avoir :

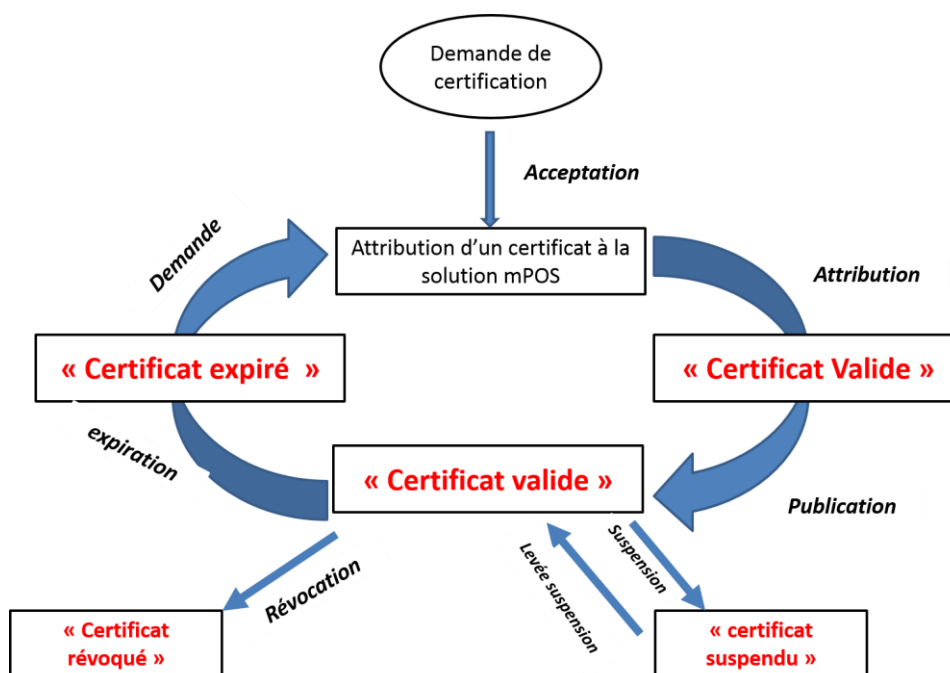


Figure N°1 : Cycle de vie d'un certificat pour une solution mPOS

3. Statut de certificat pour une solution mPOS

Un seul statut est attribué, à la fois, au certificat durant le cycle de vie.

4.1 Certificat valide

Une fois le certificat délivré et publié, son statut devient « valide ». Ce statut donne autorisation pour :

- ✓ la commercialisation de la solution mPOS certifiée ;
- ✓ l'intégration et au déploiement de la solution mPOS par les banques acquéreurs dans le réseau monétique interbancaire.

4.2 Certificat suspendu

Ce statut est attribué au certificat dans les cas suivants :

- ✓ Expiration du certificat délivré par l'ARPCE ou le certificat EMV du Terminal mPos ;
- ✓ Une anomalie constatée ou une menace minime avérée sur la solution ou une de ses composantes.

Ce statut conduit à la suspension de :

- ✓ la commercialisation de la solution mPOS ;
- ✓ nouveau déploiement de la solution Mpos.

La levée de la suspension est licite une fois les réserves et anomalies levées et corrigées.

4.3 Certificat révoqué

Ce statut est attribué au certificat suite dans les cas suivants :

- ✓ Constatation d'une fausse déclaration dans le dossier de demande de certification ;
- ✓ l'annonce d'une anomalie irrémédiable sur la solution certifiée.

Ce statut du certificat conduit à :

- ✓ l'arrêt de la commercialisation de la solution mPOS ;
- ✓ l'arrêt de nouveau déploiement de la solution ;
- ✓ le retrait définitif de la solution.

4.4 Certificat expiré

Ce statut survient à la fin de vie du certificat, il est attribué corrélativement avec la fin de vie du certificat PCI PTS du terminal mPOS présenté dans le dossier accompagnant la demande de certification.

Ce statut conduit à :

- ✓ L'arrêt de la commercialisation de la solution sur la place interbancaire ;
- ✓ L'arrêt de nouveau déploiement de la solution.

4. Autres considérations

Lors de l'examen du dossier de certification, le GIE Monétique peut prendre en considération d'autres critères pour l'attribution du certificat et sa durée de vie, notamment :

- ✓ le cycle de vie de la solution mPOS décrit dans la roadmap ;
- ✓ la durée et la validité du support du fabricant ou son mandataire.
- ✓ aussi, toute action émanant du fabricant ou de son mandataire qui conduit à un changement dans la durée ou la validité du support, initialement arrêtées.

5. Schéma et processus de validité du certificat

Le schéma suivant trace les états et le parcours du certificat pour une solution mPOS durant son cycle de vie.

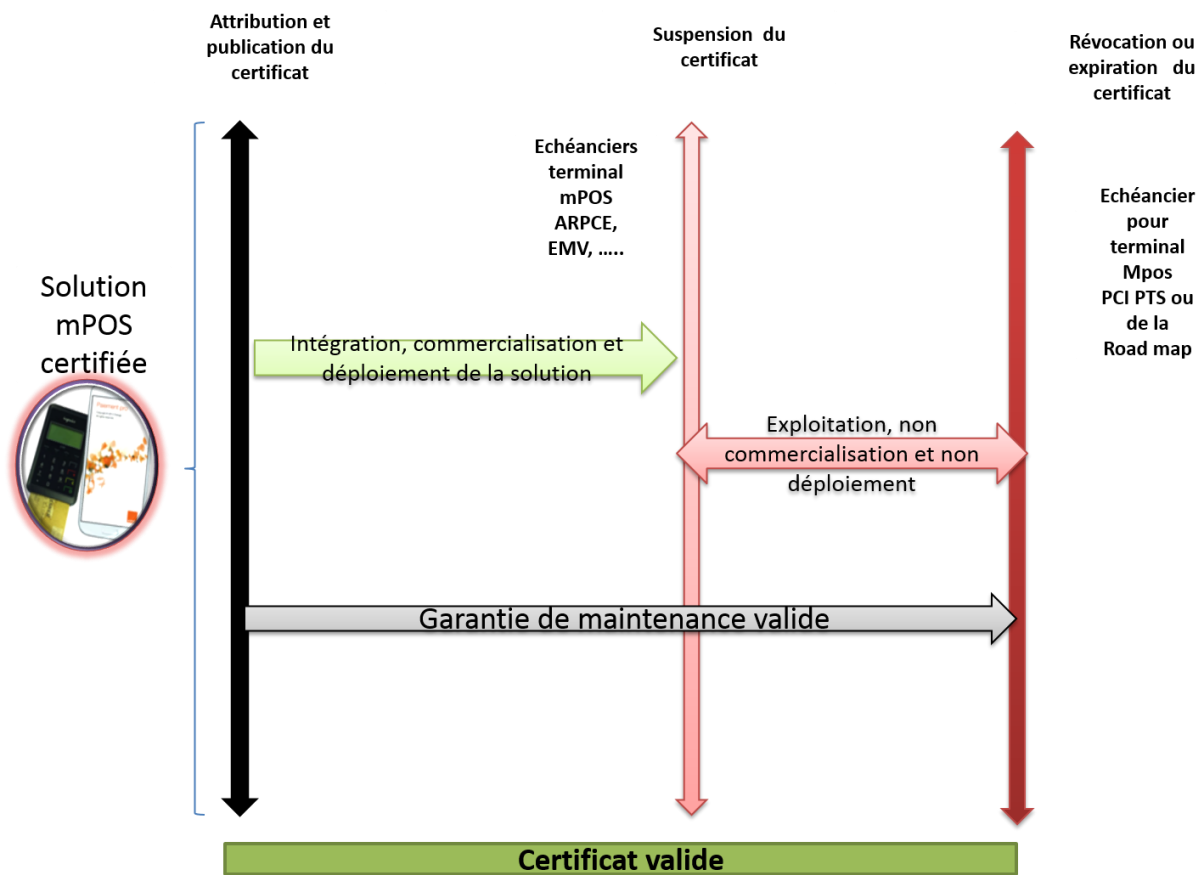


Figure N°2 : Schéma de validité du certificat mPOS